

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 1432

présenté par

Mme Chatelain, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Fournier, Mme Garin,
M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, M. Lucas, Mme Pasquini, M. Peytavie,
Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché,
Mme Taillé-Polian et M. Thierry

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Après la deuxième phrase de l'alinéa 33, insérer les deux phrases suivantes :

« Les objectifs de recrutement et de fidélisation seront renforcés par un attachement particulier aux dispositifs d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes de la défense. En ce sens, il s'engage à faciliter l'accès des femmes aux diplômes d'état-major, avec l'objectif d'atteindre une part des femmes parmi les officiers généraux située à 20 % d'ici 2030, avec un objectif de cinquante femmes officiers généraux contre trente actuellement »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le renforcement de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de la Défense doit accompagner l'objectif de fidélisation du personnel présenté par cette LPM et permettre d'augmenter la féminisation de la Défense.

Les femmes ne représentent que 10% des officiers généraux. Cet amendement du groupe "Écologiste-NUPES" propose de briser le plafond de verre actuel et de féminiser les postes d'officiers généraux à hauteur de 15%, et atteigne à long terme le doublement de la part des femmes dans les armées. Par cet amendement, le groupe écologiste souhaite que les efforts de mixité du personnel de défense soient renforcés à tous les niveaux.

